

**Procès-verbal** de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 22 septembre 2025, à 19h12.

**Sont présents :**

|                        |          |                     |          |
|------------------------|----------|---------------------|----------|
| M. Martial Leclerc     | Siège #1 | M. Mathias Piché    | Siège #4 |
| Mme Lise Julien        | Siège #2 | M. Denys Leclerc    | Siège #5 |
| M. Bertrand Thibaudeau | Siège #3 | Mme Karina Bélanger | Siège #6 |

**Formant quorum** sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

**Est également présente :**

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière  
Madame Manon Jobin, Directrice des finances, trésorière-greffière

---

186-09-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h12.

**Sur la proposition de** monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** la présente séance est légalement constituée.

**ADOPTÉE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

187-09-2025

OCTROI DE CONTRAT À LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE  
SURVEILLANCE DES MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU PREAU

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour les travaux de surveillance des matériaux pour son contrat de construction du préau dans son îlot des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans le cadre de cette demande prix ;

Laboratoires d'expertises du Québec :  
ENGLOBE :

FORFAIT HORAIRE  
AUCUNE OFFRE

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue est conforme aux exigences ;

**Sur la proposition de** madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour les travaux du projet mentionné ci-dessus au soumissionnaire LEQ avec ses tarifs horaires ;

**QUE** le directeur de services techniques soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

4830

Initiales du maire \_\_\_\_\_  
Initiales de la greffière \_\_\_\_\_

**QUE** cette dépense soit assumée par le programme de subvention PAFIRSPA et inscrite au poste budgétaire « 23 08124 410 », sous le projet #BAT102028.

ADOPTÉE

188-09-2025

**OCTROI DE CONTRAT À LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE  
SURVEILLANCE DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU TERRAIN DE BALLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour les travaux de surveillance des matériaux pour son contrat de construction du terrain de balle;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans le cadre de cette demande prix ;

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Laboratoires d'expertises du Québec : | FORFAIT HORAIRE |
| ENGLOBE :                             | AUCUNE OFFRE    |

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue est conforme aux exigences ;

**Sur la proposition de** monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour les travaux du projet mentionné ci-dessus au soumissionnaire LEQ avec ses tarifs horaires ;

**QUE** le directeur de services techniques soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

**QUE** cette dépense soit assumée par le programme de subvention PAFIRS et inscrite au poste budgétaire « 23 08125 410 » sous le projet #INF202204.

ADOPTÉE

189-09-2025

**DÉCOMPTE NUMÉRO #17 – LIBÉRATION RETENUE PARTIELLE  
AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarce, nous recommande le paiement du décompte numéro 17, une libération de retenue contractuelle partielle, auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

- Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'hôtel de ville (#1901)

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la retenue partielle selon le décompte numéro 17 est de l'ordre de 440 000 \$, taxes en sus;

**Sur la proposition de** madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 440 000 \$, taxes en sus.

**QUE** le directeur des services techniques soit autorisé à signer ledit décompte numéro 17 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

**QUE** le montant de la retenue partielle soit inscrit au poste budgétaire « Dépôts de retenues de garantie » numéro «55 13600 000 ».

**ADOPTÉE.**

190-09-2025

**AUTORISATION DE DÉPOSER AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE AXE  
REDRESSEMENT-SÉCURISATION POUR LA RÉHABILITATION  
PONCEAU DE LA RIVIÈRE D'AULNAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alexis Belle-Isle, chargé de projet, choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la municipalité, monsieur Alexis Belle-Isle représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**Sur la proposition de** monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Alexis Belle-Isle est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

191-09-2025

#### AVIS DE MOTION

---

Projet de règlement modifiant le règlement numéro 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile

Je, soussigné, monsieur Martial Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile.

Et j'ai signé : \_\_\_\_\_  
Martial Leclerc, Conseiller

#### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement **numéro 07-2025** modifiant le règlement **numéro 04-2024** concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile est présenté et déposé à la présente séance.

Ce projet vise à :

- Réduire la limite de vitesse sur le **Chemin de l'Infini** à **40 km/h**
- Réduire la limite de vitesse sur le **Rang Ste-Madeleine** à **50 km/h**

Le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes et sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

192-09-2025

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guillaume Vézina,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Manon Jobin  
Directrice des finances, trésorière-greffière